

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 août 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : MM. Tony LÉVÈQUE, Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, M. Fabien CONILLEAU, Mmes Anaïs FOUSSIER, Laure VAIDIE, MM. Franck LOISON, Michel BERNARD, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN, Mme Christelle GEFFRAY.

Etaient absents excusés : M. Frédéric LUISETTI (procuration M. GENDRY), Mme Gwénaëlle FROISSARD (procuration M. GENDRY), M. Joseph CHENNI (procuration M. GENDRY).

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire propose une délibération supplémentaire relative à la télérelève des consommations d'eau. Avis favorable du Conseil municipal.

D290816-01 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les opérations budgétaires sur le budget communal de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses : Chapitre 014 – article 73925 (fonds de péréquation des recettes intercommunales) : + 4 436 €
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 4 436 €

En section d'investissement :

Dépenses : Chapitre 20 – article 2051 (concessions et droits) : + 200 €
- Chapitre 21 – article 2182 (matériel de transport) : - 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget communal 2016.

D290816-02 : ADMISSION EN NON VALEUR

A la demande du comptable public, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les montants suivants sur le budget communal 2016 :

Imputation budgétaire : article 6542 – créances éteintes :

- Les sommes de 78,88 € et 113,28 € dont M. R. est redevable au titre de la Cantine en 2013 ;
- Les sommes de 84,96€, 109,74€, 113,28€, 63,72€, 95,58€, 69,26€ et 87,44€ dont M. R. est redevable au titre de la Cantine en 2014 ;

Ces montants n'ont pas été recouverts du fait d'un effacement de dette suite à dossier de surendettement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le présent rapport sur le budget communal 2016.

D290816-03 : RECONDUCTION D'UN CONTRAT AIDÉ

Lors du dernier Conseil municipal, vous avez approuvé entre autres la reconduction pour un an d'un agent sous contrat aidé pour faire fonction d'ATSEM, pour l'accueil périscolaire et le temps du midi.

Or, le nouvel arrêté préfectoral, en vigueur depuis le 22/07/2016, implique que le renouvellement soit compris entre 6 et 9 mois.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de renouveler le contrat aidé de cet agent pour 9 mois et non 12 comme convenu initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le présent rapport concernant la reconduction d'un contrat aidé pour une durée de 9 mois.

D290816-04 : ACQUISITION DE TERRAIN RUE VIVIER : AUTORISATION DE SIGNATURE

Lors du Conseil municipal du 9 mai dernier, M. le Maire a informé les élus au sujet du marché d'extension de trottoir rue Vivier : estimatif financier des travaux, frais de bornage, lancement de la procédure et étude des offres, ainsi que les frais d'actes notariés consécutifs à la cession de terrain devant les propriétés concernées par la réalisation de trottoirs.

A ce titre, M. le Maire a reçu l'autorisation des 6 propriétaires afin de refaire un bornage et d'engager les procédures notariales concernant une partie des anciennes parcelles AC308, AC309, AC310, AC311 et AC348 renumérotées AC410, AC412, AC414, AC416 et AC417.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les documents nécessaires à la transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire :

- à procéder à l'acquisition pour l'euro symbolique des bandes de terrain rue Vivier cadastrées AC410, AC412, AC414, AC416 et AC417,
- à engager et finaliser la procédure notariale,
- à signer tous les documents administratifs et actes y afférent.

D290816-05 : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH 213 : AUTORISATION DE SIGNATURE

Concernant l'accès du terrain à la future station d'épuration, M. le Maire informe le conseil municipal que le chemin privé ZH213, desservant les parcelles cadastrées ZH208 à ZH212, appartient actuellement à 5 copropriétaires et fait l'objet d'une transaction entre la commune et lesdits copropriétaires aux fins de cessions à l'euro symbolique.

D'autre part, un terrain appartenant à un propriétaire privé se situe entre les terrains de l'actuelle et de la future station d'épuration et doit faire l'objet d'une servitude en vue d'un passage des réseaux.

L'objet du présent rapport est d'autoriser M. Le Maire à faire les transactions nécessaires :

- Pour que la commune devienne propriétaire du chemin d'accès à la future station d'épuration,
- Pour que le terrain qui fait la liaison entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration fasse l'objet d'une servitude de passage entre le propriétaire et la commune.

A ce titre, M. le Maire a reçu l'autorisation des propriétaires concernés afin d'engager les procédures notariales. Il est entendu que l'entretien du chemin d'accès sera de fait à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise l'acquisition au profit de la commune, et pour « l'euro symbolique », de la parcelle cadastrée ZH213,
- autorise M. le Maire à engager et finaliser la procédure notariale,
- autorise le versement des frais d'actes notariés concernant ladite vente,
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents et actes y afférent,
- prend acte que la commune entretiendra l'accès une fois devenue propriétaire de la parcelle concernée,
- autorise M. le Maire à signer la convention de servitude avec le propriétaire du terrain qui fait la liaison entre l'ancienne et la nouvelle station.

D290816-06 : ELECTION D'UN REPRESENTANT ELU AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L.123-4 à 123-9 et R.123-7 à 123-15 du Code de l'Action sociale et des Familles, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

comprend des membres élus en son sein au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste par le Conseil municipal, et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus le sont en nombre égal à celui des membres nommés. Le C.C.A.S. est administré par un Conseil d'administration présidé par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-7 à 123-15 du Code de l'Action sociale et des Familles,

Considérant que le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. est fixé à 5 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre élu du Conseil municipal appelés à siéger au C.C.A.S. suite à la démission d'un conseiller municipal,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection d'un membre,

Considérant qu'une liste d'un candidat a été déposée, et qu'il a été procédé à l'élection selon les règles de scrutin ci-dessus exposées,

Résultat du 1^{er} tour de scrutin : Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Est élue avec 19 voix en tant que membre élu du Conseil d'administration du C.C.A.S. : Mme Christelle GEFFRAY.

D290816-07 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL AVOISE - PARCÉ

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner un représentant suppléant de la commune qui rejoindra le bureau du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) Avoise – Parcé.

Considérant que le bureau est composé des représentants suivants :

- Pour la commune d'Avoise : le Maire, un élu titulaire, et deux élus suppléants
- Pour la commune de Parcé-sur-Sarthe : le Maire, deux élus titulaires, et trois élus suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant suppléant du R.P.I. suite à la démission d'un conseiller municipal suppléant (le reste sans changement),

désigne le conseiller municipal suivant : Suppléant : Mme Valérie DABOUINEAU

t transmet cette délibération à la commune d'Avoise.

D290816-08 : RAPPORTS ANNUELS 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les rapports annuels 2015 de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe :

- Activités de la Communauté de Communes et compte administratif 2015
- Qualités et prix du service public d'élimination des déchets ménagers
- Qualités et prix du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Programme Local Habitat (P.L.H.)
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la promotion du Parc d'Activités Départemental (SMAPAD) de l'échangeur de Sablé La Flèche – Ouest Park
- Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe (S.M.P.V.S.)
- Syndicat Mixte de Restauration (S.M.R.)
- Commission Intercommunale d'Accessibilité

Ces rapports ont été présentés en Conseil communautaire lors de sa séance du 30 juin 2016, et il est demandé à chaque commune de la Communauté de communes de prendre une « délibération » (pas de vote) attestant que notre Assemblée a pris connaissance de ces rapports.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte des rapports annuels 2015 précités de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe.

D290816-09 : AVIS POUR UNE EXTENSION D'ÉLEVAGE : SCEA DE TOUVOIE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de la SCEA de Touvoie en vue de l'extension de son élevage porcin sur le territoire de la commune.

Le projet concerne la construction d'un bâtiment d'élevage supplémentaire de 1 150 m² de 672 places de porcs en engraissement avec raclage en V, soit une augmentation de 11% du nombre des AE (+446 AE).

L'avis du Conseil municipal est sollicité.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal donne l'avis suivant : 12 avis favorables, 4 avis défavorables et 3 abstentions.

D290816-10 : CONVENTION AVEC M2O

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une proposition de convention envoyée par la société M2O, l'opérateur filiale de VÉOLIA, relative à une convention d'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune.

Ces répéteurs sont destinés à la télérelève des compteurs d'eau et d'autres capteurs environnementaux.

En contrepartie, l'opérateur s'engage à verser une redevance d'occupation du domaine public de 0,10€ par répéteur installé et par an, et tient à jour la liste des matériels installés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité moins 5 abstentions Monsieur le Maire à conventionner avec la société M2O.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Ajout au Point n°2 « admission en non-valeur » : une réflexion sur le suivi des familles en difficulté de paiement sera engagée en réunions CCAS, et ce afin d'éviter que le budget communal soit impacté. La commune aura également des échanges plus réguliers avec le Trésor public pour être informée plus régulièrement des situations de non-paiement ;
- Renégociation des prêts en cours : le fait de racheter les trois emprunts en cours reviendrait plus cher que de renégocier un nouvel emprunt avec un taux beaucoup plus bas que ceux contractés. Lors du débat, M. Laurent Bouttevin a exprimé sa volonté de ne plus participer aux futures réunions de commissions Finances ;
- Point sur les travaux en cours :
 - ↳ Ecuries : inauguration des travaux d'isolement des combles le 3 septembre prochain, qui permettront les répétitions de théâtre de l'association P.A.R.C.É. ;
 - ↳ Pavillons de l'école publique : les travaux ayant pris du retard, la dernière réunion de chantier est prévue avec l'architecte pour la réception définitive le 1^{er} septembre 2016 ;
 - ↳ Rue Vivier : les travaux de trottoir ont démarré et se poursuivent jusqu'au 7 septembre prochain. Les propriétaires n'auront pas accès à leur propriété pendant une journée. Le projet d'aménagement de la route n'est pas abandonné, mais il est repoussé afin de mener une réflexion d'ensemble sur la zone 30 et ses effets sur l'aménagement et la signalisation ;

↳ Réseaux / STEP : l'installation de chantier est en cours rue Basse pour les travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement prévus à compter du 5 septembre 2016. Une information des riverains est en cours relative à leur état des lieux, voire la modification de leur raccordement existant ;

↳ Travaux de la future cantine : une publication va être mise en ligne dans les prochains jours pour le choix d'un architecte ;

↳ Venelle : inauguration des travaux de l'école privée au 1^{er} octobre 2016. Il est prévu que les travaux d'aménagement engagés, notamment ceux concernant le cheminement piétonnier soient terminés.

- Travaux du Château d'eau par le SIAEP : M. Bouttevin demande si l'arrêt des travaux aura des conséquences sur la solidité de l'ouvrage. M. le Maire va se renseigner à ce sujet ;
- Fête médiévale : M. le Maire remercie les élus pour leur implication avant et après la fête qui s'est très bien déroulée ;
- Dégradations des jeux au Jardin de la Plage : par mesure de sécurité, l'aire de jeux va être fermée temporairement afin de procéder à sa remise en état ;
- Retour sur le point relatif à l'assainissement collectif et le rapport STGS lors du dernier conseil municipal : une enquête est en cours pour effectuer des recherches de pollution dans le secteur du moulin de Parcé ;
- M. le Maire reçoit en Mairie M. Barbaud le 1^{er} septembre 2016 concernant le projet de nouvel emplacement de son camion pizza ;
- Dates à retenir :
 - ↳ samedi 22 octobre 2016 : séminaire des élus de la Communauté de communes à Sablé-sur-Sarthe
 - ↳ lundi 26 septembre 2016 – 19h00 : réunion sur le projet de schéma de mutualisation entre les élus du conseil municipal.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 3 octobre 2016 à 20h00.

Autres dates : Le lundi 14 novembre 2016
Et le lundi 12 décembre 2016

LES MEMBRES PRESENTS :

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU

Frédéric LUISETTI (procuration à F. GRANDIN)

Fabien CONILLEAU

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à C. LEJARD)

Anaïs FOUSSIER

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI (procuration à M. GENDRY)

Franck LOISON

Michel BERNARD

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN

Christelle GEFFRAY